



02152231

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le

12 DEC 2002

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS d'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

BOUGIES CRAEYMEERSCH KAARSEN

3. Forme juridique (en entier)

SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

AVENUE DU BOIS JACQUET 5 - 7711-DOTTENIJS

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

R.C. TOURNAI 83132

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujéti)

BE 461.966.161

7. Objet de l'acte

DEMISSION - NOMINATIONS

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Extrait du procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 8 août 2002.

L'assemblée prend connaissance de la démission de monsieur Hans Craeymeersch comme gérant de la société, à partir de ce jour.

L'assemblée nomme ensuite comme gérants:

1/ Monsieur Denis Soens, demeurant à 8710-Wielsbeke, Ridder de Ghellinckstraat 12.

2/ Monsieur David Soens, demeurant à 8554-Sint-Denijs, Helkijnstraat 30

3/ Monsieur Steve Soens, demeurant à 8710-Wielsbeke, Ridder de Ghellinckstraat 12.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait d'acte comporte plus d'une page.

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte